

Mars 1998

Numéro: 51

Le Trésor des Krouac

Revue des descendants de Maurice-Louis Alexandre Le Bris de Kerouach



A votre santé! Breton de Dinan au siècle dernier.

Kérouac † Kéroack † Kirouac † Kyrrouac † Kérouack † Kirouack

Sommaire

Bloc-notes du président

-3 et 4-

Document d'archives sur

Louise Bernier

-5 à 7-

En provenance du secrétariat

-8 et 9-

Du nouveau sur notre ancêtre

-10 à 15-

Grand concours du

20e anniversaire

-16-

L'abbé Hubert Kéroack

-11 à 24

Un autre Kirouac...

-25 à 27-

Le breton a-t-il encore

une identité

-28 et 29-

Rassemblement annuel

des Kirouac / Kerouac

11 & 12 juillet 1998

-30-

Programme provisoire

-31-

LE TRÉSOR DES KIROUAC

Mars 1998 no:51

Le trésor des Kirouac, bulletin de liaison de l'Association des Familles Kirouac est distribué à tous ses membres.

Conception

Marie Kirouac
1135, Gustave-Langelier
Cap-Rouge (Qc)
G1Y 2J6

Collaboration

Jacques Kirouac
François Kirouac
Clément Kirouac

Dactylographie

Véronique Bergeron
François Kirouac
Clément Kirouac

Graphistes

Jean-François Landry
Raymond Bergeron

ISSN 0833-1685



BLOC-NOTES DU PRÉSIDENT

1. Le 50e numéro du « Trésor des Kirouac », un événement. Il me fait grand plaisir de souligner l'excellent travail de Marie Kirouac dans la préparation du dernier numéro de notre revue. Les commentaires que j'en ai entendus sont fort élogieux et rendent justice à l'inlassable boulot fourni par notre « bonne » Marie. Je ne voudrais pas oublier également le précieux appui de Jacques et de François, nos valeureux pionniers depuis la première heure. Merci aussi à tous ceux et celles qui ont participé à ce 50e numéro.

2. Notre Association a « deux » Doyennes? Nous devons à Georges Kirouac, Président régional de notre Association au Manitoba, d'avoir porté à notre connaissance la longévité de Madame Rose-Délina Kirouac-Jolicoeur. (No 50 p. 19). Comme il est de tradition dans notre Association de ne considérer comme doyen ou doyenne que les personnes qui sont membres de l'Association, cela a fait en sorte que Madame Marie-Hélène Karrer a été proclamée doyenne après le décès de Madame Chalifour. Nous nous réjouissons quand même de l'âge honorable de Madame Rose-Délina et nous sommes assurés que Madame Karrer n'y verra pas ombre. Voilà un excellent exemple de nouvelles nous parvenant des régions. Merci à Georges.

3. Erratum. Une erreur s'est glissée à la page 13 de notre dernier numéro. Dans la liste des signatures de notre ancêtre, on mentionne la présence de notre ancêtre aux funérailles d'un nommé Joseph Michaud. Il faudrait corriger la date et le lieu comme ceci: le 4 juillet à Kamouraska. Je remercie Robert Kirouac de Ste-Foy d'avoir fait la correction.

4. Les remerciements de Pierre Le Bris. (Cf. Notre revue No 46, p.21). Dans notre dernier numéro à la page 5, nous faisons mention de l'Honneur que le Gouvernement français lui a fait en le décorant de la Légion d'honneur. Le 29 décembre dernier, Monsieur Pierre Le Bris m'adressait une lettre dans laquelle il remerciait chaleureusement notre Association pour la motion de Félicitations que nous lui avions fait parvenir.

5. Recherches sur notre Ancêtre. Vous aurez remarqué qu'à défaut d'avoir des nouvelles de Bretagne, nos recherches se concentrent davantage au Québec et en particulier sur le Côte-du-Sud. François et moi-même travaillons actuellement à retracer les faits et gestes de Maurice-Louis...ou peut-être d'Alexandre.

6. Grève des postes en fin d'année 1996. Cette grève a eu un effet certain sur le renouvellement des cartes de membres de certains de nos membres. Je vous invite donc à renouveler votre adhésion le plus tôt possible pour le bon fonctionnement de notre Association.

The President's Word

1. What a number, that 50th no of « Le Trésor des Kirouac ». I'd like to thank Marie Kirouac for her excellent work in the preparation of our last journal. The laudatory comments which have come to my ears can only speak in high terms of Marie. Let's not forget the

2. Two Seniors in our Association? Georges Kirouac, regional president of our Manitoba association has brought to our attention Rose-Delima Kirouac-Jolicoeur's longevity. (Ref. no 50, p.19). It is our association's tradition that we consider respectfully as 'seniors' only our members; thus Mrs Marie-Hélène Karrer is now our eldest senior due to the passing away of Mrs Chalifour. However we can all rejoice just the same with Rose-Delima achievement and I'm sure Mrs Karrer won't mind. Here is an excellent example of news from outer regions. Many thanks to Georges.

3. Erratum: on page 13 of our last journal in the list of our Ancestor's signatures, we mention our Ancestor's presence at Joseph Michaud's funeral. Well the date and place mentioned should be July 4th, Kamouraska. I thank Robert Kirouac of Ste-Foy for the correction.

4. Pierre Le Bris' Acknowledgements (Journal No 46, p. 21). On page 5 of our last journal, we mention the tribute paid by the French Government to Mr. Le Bris, naming to the Legion of honour. Last December the 29th, I received a letter from Mr Pierre Le Bris thanking our Association for the letter of congratulation we sent him.

5. Quest for our Ancestor's past. Having received little news from Bretagne we have now concentrated our efforts in the province of Quebec mainly in the Côte-du-Sud area. François and I are retracing the life of Maurice Louis also known as Alexandre.

6. Canada's postal strike December 1997. I'm sure the strike has caused a little tardiness with the renewal of our membership. For those who have forgotten I urge you to renew as soon as possible for the good of our Association. We need you all.

Clement Kirouac



Mozart Blanchette

À St-Jean-sur-Richelieu, le 11 décembre 1997, à l'âge de 86 ans, est décédé Mozart Blanchette. Il était le fils de Rosa Kirouac (00841) et de Émmanuel Blanchette. Mozart est né en 1911, à Manchester, New Hampshire et s'est marié le 26 août 1939 à Warwick, avec Dame Angéline Charest. Il était membre de notre association depuis le début et il a participé de nombreuses fois à nos rencontres annuelles. Il était le frère du pionnier de la chanson Québécoise Jacques Blanchet (voir no:43, mars 1996). Nos plus sincères condoléances à tous ses proches.

Document d'Archives sur Louise Bernier

L'ordonnant nous Soussigné Missionnaire destjgné
 arté Present En la Personne Louis Bernier veuf
 de defunct sieur Alexandre Karmar, laquelle comme
 tutrice desdits Enfants j'us de leur mariage l'ui
 Paste Penfimon foucault missionnaire destjgné
 aut hors é pour ~~est~~ effect Par Monsieur de l'Intendant
 auant aujourd'hui Renoue & Renoue par les Parents
 voyant quelle question effunt mais ne luy a rien laist
 Et quelle est obligé de luy avec la famille d'ed Jacques
 Rodrigue l'oncle d'ed, aladignur que l'ed
 maures d'ed d'ed dit Verbois appelle les trois mineurs
 Etant dans la cignur de la d'ed d'ed, Et En l'ed
 Remet des apresent l'ed l'ed d'ed d'ed d'ed
 acceptant de la d'ed Louise Bernier veuf Karmar Tabandon
 quelle l'uy En fait, Voyant les dits mineurs Les Enfant
 Et Elle Sans aucun moyen pour payer, l'ed l'ed d'ed
 acceptant Et accept. l'adille l'ed Et Enquille Et de charge
 l'adille d'ed Et les mineurs, Et adit y a l'ed assés
 Entre les dits parties, l'adit y a l'ed d'ed Promettant l'ed
 obligant l'ed fait Et Paste au Prestataire destjgné
 le vingt quatre mes j'annier mil sept cent l'ed l'ed
 En l'ed d'ed de Jacques Bernier Et François Caron qui ont
 signés avec nous L'ed l'ed ayant de l'ed l'ed l'ed
 de ce jour, l'ed l'ed l'ed l'ed l'ed l'ed l'ed l'ed

Jacques Bernier
 Louis Caron

Penfimon foucault

(page suivante...)

Lade de l'autre part à St Ignace l'Intendant du No.
 Royal en la province de 'Sousigne' par le dit Intendant
 lequel a lequintade du Deposé qu'il a fait
 l'Intendant a Québec le 11 mars 1740
 assigné /

Simon Foucault

Pardevant nous Soussigné Missionnaire de St Ignace
 a été Présent en Sa Personne Louise Bernier veufve
 de defun le sieur Alexandre Karouac, laquelle comme
tutrice de ses Enfants issus de leur mariage Elu
 Par le Père Simon Foucault missionnaire de St Ignace
 autorisé par cet Esfet Par Monsieur de Lintendant
 aurait ce jourd'huy Renoncé Et Renonce par ces Présentes
 voyant que *son desfunt Maris ne luy a Rien laissé*
 Et quelle Est obligé de vivre avec Sa famille et Jacques
Rodrigue Son Beau Père, à la Seigneurie que le sieur
 Maurice Bondeau dit verbois appelé les trois ruisseaux
 Etant dans la Seigneurie de la Rivière du Loup. Et En
 Remet des a present ledit Sieur Blondeau E possession
 acceptant de laditte Louise Bernier veufve Karouac labandon
 qu'elle luy En fait, voyant *les dits mineurs Les Enfans*
 Et Elle Sans aucuns moyen pour payer ledit Sieur Blondeau
 a Repris Et accepte laditte terre Et en quitte Et décharge
 laditte veufve Et Ses mineurs, Et ainsy a Eté a resté
 Entre lesdites parties, Car ainsy cela Promettant cela
 obligeant cela fait Et Passe au Presbitaire de St Ignace
 le vingt quatrième janvier mil Sept cent trente neuf
 En presence de Jacques Bernier Et François Caron qui ont
 Signé avec nous La veufve ayant déclarés ne le Sçavoir
 de ce interpellée Suivant Lordonnace Lecture faite.

Jacques Bernier Père Simon Foucault ptre
 François Caron

Lacte de l'autre part a été déposé En l'Etude du Notaire
Royal en la prevoste Soussigné *par le Sieur Dupéré*
lequel a requis acte du Depost qu'il En fait
En Nos mains a Quebec le 11 mars 1740 Et
a signé/.

Dupéré == Bernier

Transcription par Monsieur Guy Perron

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR CET ACTE

Pour bien comprendre cet Acte, il nous faut remonter quelques années auparavant. Le 9 juillet 1734, notre Ancêtre achète la terre dite des « Trois-Ruisseaux » du Sieur Maurice Blondeau dit Verbois. Le 23 juillet 1736, quelques mois après le décès de son mari, Louise Bernier renonce légalement à « sa moitié du bien qu'elle remet au Sieur Verbois ». Finalement, le 24 janvier 1739, Louise Bernier dépose un « Abandon » de cette terre qui retourne définitivement au Sieur Maurice Blondeau. Il est intéressant de voir que cet Acte a été passé par délégation de pouvoir et que c'est le Curé de St-Ignace, le Père Simon Foucault qui avait béni la Mariage de notre Ancêtre avec Louise Bernier, qui a été désigné pour remplacer le Notaire Nicolas Boisseau dont le Greffe était à Québec. C'est pour cette raison que le dépôt ne s'est fait à Québec que le 11 mars 1740. Le Sieur Maurice Blondeau dit Verbois était un homme très important à l'époque. Les actes notariés de l'époque le disent originaire de Ville-Marie (Montréal) et qu'il était marchand bourgeois et Seigneur de la Guillaudière.

Recherches: Clément Kirouac, Décembre 1997

DISCOVERY OF A DOCUMENT DATED MARCH 11, 1740

We know that on July 9, 1734 our Ancestor bought a farm in the Seigneurie de la Rivière-du-Loup at a spot known as the « Trois-Ruisseaux ». He purchased this lot from Maurice Blondeau dit Verbois, a rich land owner from Ville-Marie (Montreal today).

Upon our Ancestor's death on March 5, 1736, his wife Louise Bernier was impossible to continue payments on the farm and so on July 23, 1736 renounced to half of what should have been hers. In the last papers we've found that Louise Bernier gave up all rights to the farm and gave it back to Maurice Blondeau dit Verbois. It is written in this act that her husband had left her nothing, and she and her family are obliged to live with her father-in-law Jacques Rodrigue. Moreover she is named tutor of her children.

These three acts, the purchase, the waiver and the surrender of the farm give us an idea of the difficult financial situation Alexandre experienced.

Clément Kirouac, December 1997



En provenance du secrétariat

Renouvellement de l'adhésion à l'association

La période annuelle pour le renouvellement se terminait le 31 décembre dernier. Cela n'empêche pas, bien sûr, ceux qui n'auraient pas encore renouveler de le faire au cours de l'année 1998. Le nombre de membres en règle est, à la date du

1^{er} février, de 120. Depuis le début du mois de novembre, nous avons eu 3 nouvelles adhésions et 45 renouvellements. L'an dernier, à la même date, soit le 1^{er} février, nous avions 111 membres.

Voici un tableau qui vous présente la répartition des renouvellements et des nouvelles adhésions, par région et par mois depuis 1991 :

RÉGIONS	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Québec, Beauce	47	39	38	40	35	35	41	24
Montréal, Outaouais, Abitibi	45	46	44	53	34	48	44	30
Bas-St-Laurent, Côte-du-Sud Gaspésie et provinces atlantiques	24	21	20	18	10	13	11	11
Mauricie, Bois-Francs et Estrie	34	29	30	22	22	19	27	20
Saguenay, Lac-Saint-Jean	16	10	9	8	9	11	11	9
Ontario, provinces de l'Ouest et Côte du Pacifique	19	21	18	18	14	13	17	10
United States of America	31	26	25	28	23	27	16	16
Totaux	216	192	184	187	147	166	167	120

La liste ci-contre nous montre, par région, les objectifs que nous aimerions atteindre au cours de l'année 1998. Vous noterez qu'il s'agit des mêmes objectifs que l'an dernier, et nous comptons, bien sûr, sur votre aide pour les atteindre afin que tous ensemble nous gardions notre association bien vivante.

Québec-Beauce	: 41
Montréal, Outaouais, Abitibi	: 44
Bas-Saint-Laurent, Côte-du-Sud	
Gaspésie et provinces atlantiques	: 11
Mauricie, Bois-Francs et Estrie	: 27
Saguenay, Lac-Saint-Jean	: 11
Ontario, provinces de l'Ouest et Côte du Pacifique	: 17
United States of America	: 16

Congrès de la Fédération des familles souches inc.

Le congrès de la Fédération des familles souches se tiendra, cette année, les 1^{er}, 2 et 3 mai prochain à l'hôtel Québec de Sainte-Foy. Cette année marque le 15^e anniversaire de fondation de la Fédération. L'association des familles Kirouac en est membre depuis le début. Après avoir assisté à l'assemblée de fondation en 1983, Jacques et moi faisons rapport aux membres du conseil d'administration, et c'est à l'automne de la même

année que les membres du C.A. décidaient d'adhérer à cette fédération.

La température, le verglas et ensuite la neige, ayant empêché la tenue de l'assemblée de janvier, c'est lors de leur prochaine assemblée, en mars, que les membres du conseil d'administration nommeront les représentants de notre association à ce congrès. Nul doute que le comité organisateur saura faire de ce 15^e anniversaire un événement digne de ce nom.

En provenance du secrétariat

Fêtes de la Nouvelle-France

C'est du 5 au 9 août 1998, à Québec, que se tiendra la 2^e édition des fêtes de la Nouvelle-France. L'an passé, quelques associations de familles et la Fédération des familles souches avaient participé à ces fêtes à la demande du comité organisateur. Les associations de familles avaient vu là une excellente occasion de se faire connaître et de recruter de nouveaux membres.

Les associations présentes ont été : les Asselin, les Boutin, les Fréchette, les Gagné-Bellavance, les Grondins, les Lambert, les Laflamme, les Mercier, les Morin, les Perron, les Poulin et les Thibault. L'expérience a semblé très positive pour ces associations. Il est fort probable qu'une invitation semblable sera lancée cette année encore à toutes les associations de familles pour qu'elles puissent participer à cette 2^e édition. L'an passé, plus de 450 000 personnes ont visité les sites de la Nouvelle-France. Un autre sujet qui fera l'objet de discussion lors de la prochaine rencontre des membres du conseil d'administration en mars prochain.

Numéros antérieurs de notre revue familiale

Madame Jacqueline Dionne-Donnelly, de l'association des Dionne d'Amérique, publiait dans le numéro de la Souche de l'automne 1997, une adresse où vous pourriez, si cela vous intéresse, faire relier les numéros antérieurs de notre revue à des coûts abordables. Voici l'adresse :

Frères des Écoles Chrétiennes
74, avenue Marcoux
Beauport (Québec)
G1E 3B2
Téléphone : (418) 661-9805, demandez le Frère Chouinard

Saviez-vous que

Le monument aux héros de la Grande Guerre à Danville, près d'Asbestos dans les Bois-Francs, est l'œuvre de l'architecte Lucien F. Kéroack. Ce monument a été dévoilé le 24 mai 1921. Un autre monument aux héros de la Grande Guerre avait

été dévoilé 2 ans auparavant, soit le 24 mai 1919 au Parc Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. Il avait été fait d'après les dessins du même architecte. On se rappellera que le Frère Marie Victorin lui avait aussi confié les travaux du Jardin Botanique de Montréal.

S'il y a quelqu'un qui possède de l'information et des photos sur cet architecte, s'il vous plaît, faites-le nous savoir, nous pourrions faire un reportage sur lui dans notre revue. Ce Lucien Kéroack était le père de Pierre Kéroack, le premier président responsable de la région de Montréal dans les débuts de notre association.

Nouveaux membres

Région 1

Réal Kéroack, rue Stéfoni,
St-Jean-sur-Richelieu(Janvier)

Région 4

Mario Landry, rue Olivier,
Victoriaville(Décembre)

Bienvenue dans l'Association

François Kirouac



Date d'arrivée en Nouvelle-France

Jusqu'à maintenant, nous avons toujours considéré l'année 1730 comme étant l'année où notre ancêtre est arrivé au pays. Il s'agit plutôt de l'année où, pour la première fois, on remarque sa présence en Nouvelle-France. En effet, le 18 janvier 1730, notre ancêtre signe un acte sous le nom d'Alexandre Le Breton. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit de notre ancêtre puisque nous savons qu'il se fait appeler d'un nom presque identique (Alexandre Le Breton) par le curé de Kamouraska¹.

L'acte signé par notre ancêtre, est un acte *«sous seign privé écrit par Pierre Rioux par lequel Jean Costé, Seigneur de la Rivière verte (Isle Verte) concède une terre à Jacques Guéray (Guéret) fils, représenté par son père Jacques»*.

Malheureusement, l'acte lui-même a disparu du greffe, mais le frère Eloi Gérard Talbot, mariste, qui avait fait l'analyse et le dépouillement de ce greffe l'avait bel et bien vu et noté².

Imaginez un peu la déception que j'ai eue lorsqu'en consultant les actes de ce greffe, je me suis aperçu que l'acte que notre ancêtre avait signé n'était plus là. Le préposé aux archives, qui était présent ce matin là, m'a fait part que ce genre de chose était arrivé à quelques reprises dans le passé. Il aurait été intéressant de pouvoir obtenir une copie de cet acte. Peut-être alors, que nous aurions pu y découvrir des détails qui nous auraient éclairés pour la continuation de la recherche.

Un petit fait intéressant, cependant, le Jean Costé dont il est fait mention dans cet acte, a eu 2 fils qui ont épousé, lors d'un mariage double le 17 juillet 1720, deux des sœurs de Louise Bernier. Il s'agit de Jean-Baptiste et de Prisque Costé qui ont épousé respectivement Geneviève et Ursule Bernier.

La découverte de la mention de cet acte nous permet quand même d'affirmer que notre ancêtre est traversé en Nouvelle-France avant 1730, soit durant la saison de navigation de 1729 ou auparavant...

1^{er} texte

Requête du Seigneur de Vincelotte contre Alexandre Carouac

Mes récentes recherches afin de trouver le contrat de mariage de notre ancêtre m'ont permis de découvrir un nouvel acte qui, je pense, nous apporte un éclairage nouveau sur le personnage que fut notre ancêtre. Il s'agit d'une requête contre

lui devant la Prévosté de Québec. Cette prévosté était une cours de justice de première instance. La requête avait été déposée par Jean Gabriel Amyot de Vincelotte du Hautmesnil, Seigneur de Vincelotte. Il reprochait à notre ancêtre d'avoir tué un de ses cochons *«sans raison ny pretexte»*³.

La première chose qui m'a frappé, lors de la lecture de ce document, c'est la mention de l'occupation de notre ancêtre : *«engagé de la veuve Rodrigue»*. C'est la première fois que l'on trouve une telle mention dans un document si on exclut son acte de décès où il est dit de lui qu'il était commerçant. Il semble donc, qu'il ne le fut pas durant tout son séjour en Nouvelle-France et qu'à une certaine époque il fut un simple engagé.

Après une première lecture, deux questions me sont venues à l'esprit. Qui était cette veuve Rodrigue et de quelle nature étaient les tâches qu'elle avait confiées à notre ancêtre ? Peut-on penser que cette veuve Rodrigue était la mère de Jacques Rodrigue ? Ce Jacques Rodrigue était le deuxième époux de Geneviève Caron, mère de Louise Bernier, et ses parents étaient : Jean Rodrigue et Anne Le Roy. Ils étaient de la paroisse de Beauport.

Le 7 juillet 1718, lorsque Jacques Rodrigue et Geneviève Caron enregistrent leur contrat de mariage chez le notaire Bernard de la Rivière, ses parents sont tous les deux vivants. Est-ce qu'Anne Le Roy serait devenue veuve entre 1718 et 1736 ? Pour répondre à cette question, j'ai consulté les registres du Cap-Saint-Ignace et de L'Islet entre ces années et je n'y ai vu aucune trace de décès d'un nommé Rodrigue. J'ai aussi consulté les registres de Beauport pour finalement obtenir le même résultat. De plus, afin de savoir s'il y avait une autre famille de Rodrigue qui vivait à cette époque dans la Seigneurie de Vincelotte, j'ai consulté le recensement fait dans cette seigneurie en 1724. Aucune autre famille n'y est inscrite. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de familles Rodrigue habitant dans la région, puisque qu'ils auraient pu vivre sur les seigneuries en périphérie de la Seigneurie de Vincelotte et pour lesquelles il n'y a pas eu de recensement. Pour vérifier cette hypothèse, j'ai consulté à nouveau les registres des paroisses du Cap-Saint-Ignace et de L'Islet jusqu'en 1760 cette fois-ci. Ils ne font mention d'aucune autre famille de Rodrigue vivant dans ces paroisses à cette époque. Est-il quand même possible que cette veuve Rodrigue fut la mère de Jacques Rodrigue ? Je ne crois pas que l'on peut en conclure ainsi, mais peut-être qu'une personne, dans le futur, découvrira un nouvel acte qui nous

permettra de savoir si cette veuve était Anne Le Roy. Nous pourrions alors émettre l'hypothèse que notre ancêtre a connu Louise Bernier lors d'une des visites que celle-ci faisait sûrement à celle qu'elle devait considérer comme sa grand-mère. Ou bien, est-ce par l'entremise de ses beaux-frères Costé, Prisque et Jean-Baptiste, que semblait connaître notre ancêtre, que cette rencontre a eu lieu ? L'autre question que je me suis posée concerne la nature du travail de notre ancêtre. Que faisait-il pour cette veuve Rodrigue ? Je pense que l'on peut déduire, par ces mots inscrits dans l'acte : *«enfin quand il eut été sur la terre de sa maîtresse»*, qu'il devait travailler comme homme à tout faire ou comme garçon de ferme.

Bien sûr, si cette déduction est vraie, elle vient bouleverser tout ce que l'on a pensé à ce jour à propos de l'ancêtre. Le fait qu'il fut engagé est, bien sûr, totalement incompatible avec le fait qu'il eut été de la noblesse. Donc, les croyances de l'abbé Jules, et de plusieurs autres, à propos de la parenté avec la famille du marquis de Kérouartz, s'avèreraient finalement fausses.

Plusieurs ont aussi pensé que par le fait que notre ancêtre savait écrire, qu'il devait alors appartenir soit à la noblesse, soit à la bourgeoisie. Comment alors concilier le fait qu'il savait signer son nom avec le fait qu'il était engagé sur une ferme ? Alors, on peut faire une autre hypothèse, celle que savoir signer son nom ne veut pas nécessairement dire savoir écrire. La chercheuse de Clément, en Bretagne, lui a fait remarquer, récemment, que notre ancêtre aurait pu apprendre à signer son nom durant la traversée en Nouvelle-France. Il semble que c'était chose courante à l'époque.

On a aussi pensé qu'il était parti de France pour venir faire du commerce. Cet acte nous permet de constater que cela n'a pas été le cas. Il est, bien sûr, devenu commerçant, puisque c'est le métier que l'on indique dans son acte de décès, mais il ne l'était pas à son arrivée. Il est malheureux que cette requête, faite par le Seigneur de Vincelotte, ne soit pas datée. Cela nous aurait permis de savoir vers quelle date, le métier de commerçant est devenu le sien.

Cette requête nous révèle aussi d'autres choses. Le Seigneur de Vincelotte attribue à notre ancêtre certains traits de caractère. Il dit de lui qu'il a fait preuve de *«hardiesse et de mauvaise volonté»*. Notre ancêtre avait-il une «tête de Breton» ? Il était donc,

si c'est bien le cas, représentatif de ses compatriotes puisque l'on dit des Bretons en général qu'ils sont entêtés et qu'ils ont une mauvaise tête⁴.

Il serait peut-être intéressant, maintenant que l'on possède plusieurs exemplaires de la signature de l'Ancêtre, de demander une étude graphologique sérieuse sur ceux-ci. Cela nous révélerait probablement plusieurs autres traits de caractère le concernant et viendrait peut-être confirmer ce qu'en pensait Jean Gabriel Amyot. À tout hasard, je lance l'idée.

Les relations entre notre ancêtre et le Seigneur de Vincelotte ne semblent pas, non plus, être des meilleures puisque aux dires de celui-ci, l'Ancêtre aurait tué le cochon *«par pur envie de nuire et de tuer le cochon du Seigneur»*. Est-ce qu'il y aurait eu un conflit auparavant entre les deux personnages ? On ne saurait le dire présentement, mais le texte semble le laisser supposer.

La suite logique de cette requête devrait être un procès. Voilà pourquoi j'ai continué ma recherche dans les archives de la Prévosté entre 1729 et 1736, date du décès de l'Ancêtre. Je n'ai trouvé aucune trace d'un procès entre ces deux individus. Le requérant demandait, outre un dédommagement pour le prix du cochon, le paiement d'une amende à la Fabrique du Cap-Saint-Ignace. J'ai aussi consulté les archives de la fabrique et là non plus je n'ai rien trouvé. La découverte d'un paiement aurait pu nous révéler s'il y a bien eu procès et à quelle date cet événement a bien pu avoir lieu. Il est possible que le Seigneur de Vincelotte et notre ancêtre en soit venu à une entente à l'amiable, et c'est pour cela que je ne trouverais pas de trace de procès.

Il y a une dernière chose auquel cet acte n'apporte pas de réponse. Pourquoi notre ancêtre portait un nom tel que Maurice Louis Alexandre Le Bris de Keroack et était garçon de ferme ? Cela semble, à prime abord, incompatible. Peut-être que nous pourrions répondre à cette question un peu plus tard.

Quoiqu'il en soit, ce document m'apparaît être une découverte très importante. Il vient, à mon avis, mettre un terme à la croyance que notre ancêtre était d'origine noble. Il nous fait découvrir aussi qu'il est devenu commerçant seulement après son arrivée en Nouvelle-France.

2^e texte

Alexandre Kovack contre Joseph Martin

Le deuxième texte ne nous apprend pas beaucoup de chose pour l'instant.

Il s'agit d'une poursuite que l'Ancêtre a inscrite à la Prévosté de Québec, contre un nommé Joseph Martin, habitant de la Rivière Saint-Jean. Notre ancêtre ne pouvant se présenter à Québec avait nommé un certain Bouché comme son fondé de pouvoir.

L'acte signifie que la Prévosté donne gain de cause, par défaut, à notre ancêtre puisque le nommé Martin a négligé de se présenter à la cour. Que peut-on déduire de cet acte ? La question demeure ouverte.

Conclusions

Tout au long de l'écriture de ce texte, j'ai eu à l'esprit que ce que le contenu de la requête du Seigneur de Vincelotte nous permet de faire comme hypothèse, allait certainement décevoir beaucoup de gens. En écrivant les hypothèses que cet acte me suggérait, j'ai eu l'impression de construire des arguments qui viendraient peut-être mettre un terme à une tradition orale qui se perpétue de génération en génération depuis je ne sais combien de temps. Alors, pour savoir si je n'ai pas trop erré dans l'analyse que j'ai faite de ce texte, j'apprécierai que vous me fassiez part de vos commentaires ou d'autres hypothèses que ce texte pourrait vous suggérer. Nous les publierons dans les prochaines revues.

Je compte donc sur votre collaboration pour nous aider, Clément et moi, à continuer la recherche.

1) Voir l'histoire de notre «K», Clément Kirouac décembre 1997 ; présence aux funérailles d'un nommé Joseph Michaud le 14 juillet 1735.

2) On trouve la mention de l'existence de cet acte dans l'inventaire des greffes des notaires du régime français, numéro XXII, Abel Michon (1709-1749) publié chez l'Éditeur officiel du Québec, 1970.

3) Cet acte porte le numéro 4147. Il est tiré de : *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales etc. etc. conservées aux Archives nationales par Pierre Georges Roy, volume second, 1917.*

4) Voir le numéro 0 de notre revue, page 16, publié en juin 1983

5) Le deuxième texte n'est pas daté lui non plus. Il est tiré des registres même de la Prévosté. De par sa situation dans la page où il est inscrit, on peut en déduire qu'il s'agit d'un événement qui s'est passé en 1734.



-2-

*et a demont De Nuire le Sudamne en trente
Livres damande applicable a la fabrique de S.
Ignace de Vincelotte Luy faire deffenses de
Recidiver sous plus grande paine le Tout avec
depens et ferez Justice*



Requête de Jean Gabriel Amyot à l'effet que Alexandre Kirouack se serait avisé de tuer un de ses cochons

Sans date

À Monsieur le Lieutenant Général
Civil et Criminel de la prevoste de québec

Suplie humblement Jean Gabriel amyot de Vincelotte Duhaumini seigneur de Vincelotte Disant qu'alexandre Carouac engagé de la veuve Rodrigue se seroit avisé de tuer un Cochon appartenant au Suppliant le douze du présent [mois] sans raison ny pretexte et en effet Le cochon n'étoit point Dans le Cas de dommage puisque on La trouve sur la terre du Suppliant enfin quand il eust été sur la terre de Sa maitresse il la fait sans ordre et par pur envie de nuire et de tuer comme il a dit le cochon du Seigneur. Le Suppliant a interest dobtenir Justice de ce procédé Jamais Ses animaux ont été sur les terres de ses voisins par Ses Soins et Son exa[c]titude en Second Lieu il est Important darretter la hardiesse et la mauvaise Volonté dudit Carouac pourquoy le Suppliant a r[e]cours a votre autorité pour Luy etre Sur ce pourvu. Ce considere Monsieur Il vous plaise permettre au Suppliant de faire assigner par devant Vous dans les delays de Lordonnance Le dit Carouac pour Se voir Condamner a payer au Suppliant la Somme de Cent Cinquante Livres pour le prix dudit Cochon et pour l'avoir fait malicieusement et a dess[i]nt de Nuire le Condamner en trente Livres damande applicable a la Fabrique de S[ain]t-Ignace de Vincelotte Luy faire deSfense de Recidiver Sous plus grande paine le Tout avec depens et ferez Justice.





Deffaut a alexandre Kovack demand[eu]^r comp[aran]^t par le Nommé Bouché fondé de
 Son pouvoir
 Contre Joseph Martin habitant de la Riviere S[ain]^t Jean de S[en]^t et aSSigné a Ce
 Jour par—
 expl[oi]^t de Rageot L[ui]^{ssie}^r en date du 4^e de Ce Mois et desfaillant et Iceluy desfaillant
 cond[am]^{né} aux—depens du p[rése]^{nt} desfaut et Soit S[igni]^fié mandons.—
 Bourault

Defaut à Alexandre Kirouack contre Joseph Martin.

Sans date Note : les autres textes de cette page sont datés de 1734

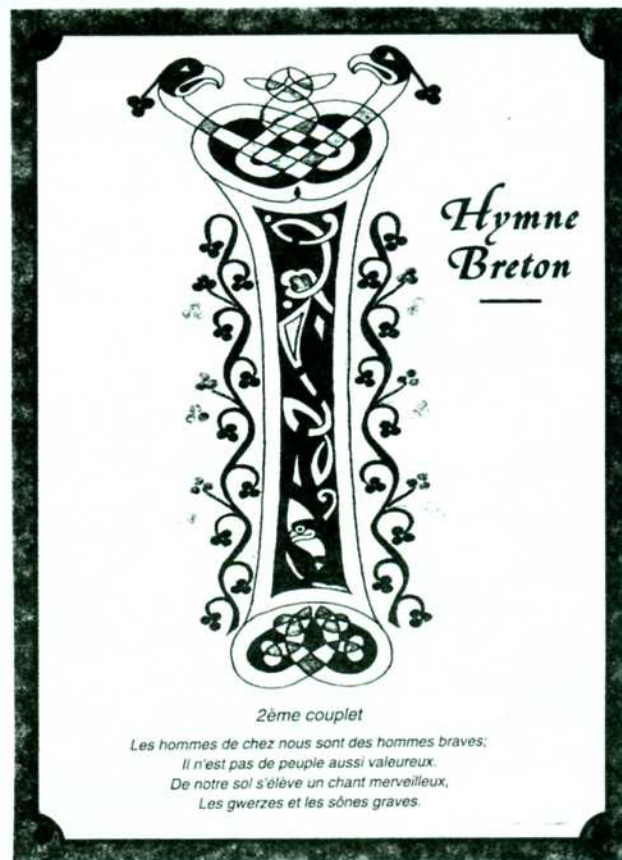
Deffaut a alexandre Kovack demand[eu]^r comp[aran]^t par le Nommé Bouché fondé de
 Son pouvoir
 Contre Joseph Martin habitant de la Riviere S[ain]^t Jean de S[en]^t et aSSigné a Ce
 Jour par—
 expl[oi]^t de Rageot L[ui]^{ssie}^r en date du 4^e de Ce Mois et desfaillant et Iceluy desfaillant
 cond[am]^{né} aux—depens du p[rése]^{nt} desfaut et Soit S[igni]^fié mandons.—

Bourault



Grand Concours du 20e Anniversaire

Voici la suite de notre concours sur l'Hymne national breton. Dans chacun des quatre prochains numéros apparaîtra une grosse lettre stylisée suivie d'un couplet de cet Hymne. En décembre 1998, les 5 lettres auront formé un mot complet en langue bretonne. Le jeu consiste donc à deviner quel sera ce mot, et ce, même avant la parution de la dernière lettre. La première personne qui découvrira ce mot breton sera déclarée gagnante et se méritera un prix. Les réponses devront parvenir à l'adresse de Marie Kirouac, responsable de la Revue. Bonne chance à tous!



Our 20th Great Anniversary Contest

With this 51th issue of the bulletin "Le trésor des Kirouac", begins a very interesting contest on the Breton National Anthem. A large letter will be shown in the next four issues which will be printed in traditional Celtic Art followed by a verse of this anthem. In December 1998, the five letters will form a complete word in Breton language. This game consists to guess which word it will be. You are even allowed to find the answer before the end of this contest. The first person who will find this Breton word will be awarded a prize. All answers must be sent to Marie Kirouac, our Bulletin Sponsor. Good luck to all. Her address is as follows.

Marie Kirouac, 1135 Gustave-Langelier, Cap-Rouge. Q.C. G1Y 2J6.
Collaboration: Marie Kirouac et Clément Kirouac

La nomination du curé Keroack et la construction de l'église

Russel Bouchard

Nous désirons remercier M. Russel Bouchard, historien, pour nous avoir autorisé à reproduire le texte suivant sur l'abbé Hubert Kéroack. Ce texte est tiré de son dernier livre: Histoire de Jonquière, cœur industriel du Saguenay-Lac-St-Jean (ISBN-2-92101-17-3). Madame Denise Gaudreault, de Jonquière, nous avait présenté l'abbé Hubert Kéroack une première fois dans la revue du mois de mai 1988 (numéro 13). Cette fois-ci, M. Bouchard nous décrit un personnage très coloré et nous avons voulu à notre tour vous le faire découvrir.

Bonne lecture.

Le successeur du curé Bégin, l'abbé Hubert Kéroack, arrive donc dans un moment crucial de l'histoire de Jonquière. L'époque noire de la fondation tire à sa fin et grâce à la ténacité des colons, la paroisse, qui avait passablement souffert du passage du «Grand Feu», est sur sa remontée. Le nouveau pasteur est une personnalité flamboyante qui n'a absolument rien du jeune stagiaire débonnaire débarqué dans l'idée de parfaire son éducation dans

la quiétude d'un modeste presbytère de mission oubliée. Né le 22 mai 1839, dans une paroisse agricole du bas du fleuve, il connaît, d'instinct, la docilité naturelle des familles chrétiennes placées sous ses auspices et saura tirer profit de leur piété proverbiale tout au long de son mandat qui va s'étirer sur un peu plus d'un quart de siècle.⁹⁰ D'un caractère bouillant et inflexible, il aura su développer, toute sa vie durant, la fâcheuse manie d'utiliser le prestige de sa soutane, la menace du feu de l'enfer et la force de son goupillon pour influencer le choix politique de ses ouailles

Hubert Kéroack, curé de Saint-Dominique de Jonquière 1874-1901
Photographie, collection de madame Thérèse Blackburn Gauthier



et intervenir dans l'intimité de la vie temporelle des paroissiens.⁹¹ Avec l'appui de son frère, Clovis Kéroack, maire de la municipalité de Jonquière de 1885 à 1889, il formera, au cours de la décennie quatre-vingt, un puissant tandem qui imposera sa loi et son «Évangile» sur une communauté constamment affaiblie par les divisions internes et toujours en proie à des tiraillements triviaux.

L'abbé Kéroack avait été nommé à la cure de Jonquière, en septembre 1874, quelques semaines seulement après la visite pastorale de l'archevêque de Québec, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau. Il avait été choisi, semble-t-il, pour sa forte personnalité et pour tenter de remettre un peu d'unité au sein de la communauté jonquéroise, constamment déchirée par des banalités et des enfantillages. Lors de son passage à Saint-Dominique, l'archevêque avait notamment dû intervenir dans une vulgaire chicane de clôture du presbytère, où les colons avaient pris l'habitude d'attacher leurs chevaux ; un geste qui soulevait l'ire des marguilliers et du curé Bégin. Pour régler ce différend, l'archevêque avait ordonné à la fabrique de planter des poteaux sur le terrain attendant à l'église, afin que les fidèles puissent attacher leurs bêtes en toute sécurité pendant leurs présences aux offices.⁹²

Le premier grand litige que le curé Kéroack est appelé à trancher en tout début de mandat, est celui du site où devront être édifiées prochainement la nouvelle église et la sacristie. Lors du dépôt de la requête des habitants, en novembre 1874, le groupe de Saint-Mathias⁹³ - qui faisait toujours partie de la paroisse Saint-François-Xavier de Chicoutimi - avait demandé au grand vicaire Racine de bien vouloir bâtir l'église dans le rang de la «Petite Société»,⁹⁴ afin de favoriser son rattachement à la paroisse Saint-Dominique et de procéder ainsi à la

réunification du territoire du canton Jonquière. Mais il semble, cependant, que l'intervention musclée du curé Kéroack, dans cette première affaire, et la célérité avec laquelle il décide d'opter pour le terrain de la première chapelle, vont lui permettre de désarmer momentanément les factions en présence et d'asseoir solidement son autorité sur une communauté clivée géographiquement et désunie sur les plans social et administratif.⁹⁵

Au printemps 1875, la paroisse Saint-Dominique subit une sorte de réplique du «Grand Feu». La population catholique, qui atteignait 1 350 âmes cinq ans plus tôt, s'est effondrée à 1 174 âmes ; un seuil inégalé, depuis 1868. Dans son premier rapport, l'abbé Kéroack note que cette année-là six familles de colons, des jeunes filles et des «jeunes gens» sont encore partis pour les États-Unis, alors que trois familles seulement sont arrivées des paroisses environnantes.⁹⁶ Ce constat brutal est d'ailleurs confirmé par le marchand chicoutimien, Jean-Baptiste Petit, qui observe, de la vitrine de son magasin, plusieurs départs *«de familles du Lac-Saint-Jean et de la Rivière-au-Sable [qui sont] descendues pour embarquer à bord des goélettes et du steamboat»* : Ces pauvres gens, explique-t-il, *«laissent le Saguenay car ce n'est pas possible pour eux de vivre, [et qu']un grand nombre d'hommes sont même partis à pied pour aller gagner le pain de leurs familles»*.⁹⁷ Il semble que des phénomènes naturels, des gelées tardives et des bordées de neige précoces, expliquent partiellement la situation.⁹⁸

Jeudi, 30 septembre, 1875

«Éveillé en sursaut à une heure vingt minutes du matin par une secousse de tremblement de terre qui m'a paru

durer de trois à quatre minutes. La terre[a] tremblé deux fois assez fort et une ou deux petites[secousses] mais sans arrêter de trembler. Le temps[est] très calme et froid. Gelée la terre très fort. Le matin, tempête du nord-est à huit heures et demie. Neige. Très sec. À dix heures, la terre[est] blanche de neige.» [...].

«Le curé Kéroack[a] arrêté ici. Édouard Savard[est] revenu de[la] Baie des Ha ! Ha! La goélette Émilie [est] arrivée à Chicoutimi à une heure et demie. [Il a] neigé jusqu'à trois heures et demie. Les champs [sont] blancs de neige ce soir. Dégénéré en pluie. [J'ai] passé la veillée au magasin. Mois de septembre exceptionnel. Beaucoup de pluie, deux bordées de neige. Les cultivateurs de[la] Rivière-au-Sable [et du] Grand-Brûlé[ont] beaucoup de difficulté à couper[leurs récoltes à cause] de l'écrasement du grain par la neige ; [il y a] encore beaucoup de grains[qui ne sont] pas serrés ; les patates[ne sont] pas arrachées.»⁹⁹

Mais en dépit de la crise, le curé se dit satisfait du profil de sa paroisse et se montre très confiant pour l'avenir. La fabrique est en excellente santé financière et la dette, imputable à la construction du presbytère, est presque épongée. La vie quotidienne est régie d'une main de fer : il n'y a «*point de désordre notable*» ni de couples séparés «*sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique*», la Société de Tempérance compte 297 membres, les ivrognes ont disparu et il n'y a toujours pas d'auberge dans les limites de la paroisse. L'abbé Kéroack se dit également en très bon

terme avec ses paroissiens et écrit fièrement que : «*Les misères qui ont eu lieu au sujet de mon prédécesseur sont absolument disparues, [et que] la paix règne dans la paroisse*». Toutes les bâtisses de la fabrique sont en bois, la petite chapelle du temps de la mission a pris un coup de vieux et les âmes des fidèles défunts qui reposent dans le petit cimetière paroissial n'ont pas encore réussi à échapper aux préjugés de leur époque : «*Le cimetière a 72 pieds de longueur sur 48 de largeur. Il est entouré d'une bonne clôture. Il y a une grande croix au milieu, une partie séparée pour les enfants morts sans le baptême et pour ceux qui n'ont pas droit à la sépulture ecclésiastique*».¹⁰⁰

En 1876, la paroisse reprend un peu de vigueur et le nombre de départs pour les États-Unis est désormais moins important que celui des arrivées. Le moment est donc idéal pour entreprendre l'édification d'un nouveau temple. Le 9 février, les «syndics» signent un contrat avec Thomas Pearson, du Grand-Brûlé de Laterrière, pour la construction d'une église sur le site de l'ancienne ; la pierre angulaire est bénite le 13 juin de la même année alors que le même entrepreneur procède à la construction du presbytère l'année suivante.¹⁰¹ Un an et demi plus tard, le 16 décembre 1878, à la faveur d'une température exceptionnelle, le temple de pierre, le presbytère et la salle publique sont solennellement bénis par Mgr Dominique Racine, qui vient tout juste d'être nommé évêque du nouveau diocèse de Chicoutimi.¹⁰² La paroisse est en liesse : les maisons sont parées de pavillons, des feux de joie illuminent les caps environnants et les paroissiens manifestent leur joie en tirant des coups de fusils dans les airs.¹⁰³

L'heure est mémorable ! Jonquière n'a jamais connu de moments aussi

La nomination du curé Keroack et la construction de l'église

Russel Bouchard

palpitants depuis sa fondation et l'euphorie collective qui s'est emparée des uns et des autres démontre bien que la communauté est arrivée à un nouveau tournant de son histoire. La célébration, les fêtes fastueuses qui marquent la bénédiction du temple et les témoignages de respect qui saluent le passage de Mgr Racine, à Saint-Dominique de Jonquière, sont extravagants qu'ils vont être immédiatement rapportés par les principaux journaux du Québec :

«C'est pour faire la bénédiction de ce temple nouveau que Mgr l'évêque de Chicoutimi arrivait à St-Dominique dimanche l'après-midi, le 15 du courant, accompagné de MM. V.-A. Huard et Thos. Roberge, du séminaire de Chicoutimi. Les détonations des armes à feu, les acclamations enthousiastes d'un peuple nombreux saluèrent l'arrivée de Sa Grandeur. M. Lévis Bergeron, qui conduisait Monseigneur, était celui qui l'avait aussi mené en 1862, lors de sa première visite de missionnaire en cet endroit. Les décorations que l'on voyait partout sur la route suivie par Sa Grandeur, disaient éloquemment que les paroissiens de St-Dominique voulaient recevoir de leur mieux le premier pontife de ce diocèse. »

«Quelques instants après l'arrivée de Monseigneur, M. Onésime Brassard, maire de la paroisse, lui présenta une bien jolie adresse, toute remplie des plus beaux sentiments de respect, de dévouement et de reconnaissance envers celui qui fut autrefois leur pasteur. Sa Grandeur fit une réponse très touchante à cette adresse ; elle assura les paroissiens de St-Dominique que son cœur se

portait vers eux lorsque, comme évêque, elle commença à bénir. Monseigneur fit aussi allusion à ses premières visites à St-Dominique, alors appelée Rivière-aux-Sables : il voyait devant lui l'un des premiers colons de cet établissement, dont il recevait alors l'hospitalité, M. André Bergeron, respectable vieillard qu'il appela du nom de patriarche de St-Dominique.»

«Ensuite, Monseigneur donna la bénédiction solennelle du St-Sacrement. - Quand les ténèbres de la nuit se furent faites, on vit partout s'allumer des feux de joie, sur la place de l'église et sur les collines d'alentour ; l'un de ces feux que l'on avait fait sur un pic assez élevé, dut être aperçu d'Hébertville, de Chicoutimi et de Ste-Anne. Pendant toute la soirée, ce ne fut que détonations d'armes à feu, pièces de feu d'artifice et cris de réjouissances.»

«Lundi matin, à neuf heures, Mgr de Chicoutimi fit la bénédiction de l'église. Puis une grande messe fut chantée par le révérend M. H. Beaudet, curé de St-Alphonse, assisté du révérend M. F.-X. Delâge, curé de N.-D. de Laterrière, comme diacre, et du révérend M. H. Kéroack, comme sous-diacre. Monseigneur, qui assistait sur un trône préparé avec un goût irréprochable, donna lui-même le sermon, montrant que l'Église est vraiment la maison de Dieu et la porte du ciel ; il donna aussi des éloges bien mérités à ces bons paroissiens qui s'étaient imposés tant de sacrifices pour la construction de ce beau temple.»¹⁰⁴

Mais l'action cléricale du curé Kéroack, son œuvre de bâtisseur infatigable et son zèle évangélique édifiant ne sont pas ses seules marques de commerce. Sa notoriété dépasse hélas ! les à-côtés de sa charge apostolique. L'homme est particulièrement sensible à la chose publique et son implication trop vive dans la vie politique de sa paroisse lui vaudra d'être rappelé à l'ordre par l'évêque de Chicoutimi. Il est à la fois craint et respecté par ses paroissiens, détesté par les uns et décrié par les autres qui rechignent à le voir ainsi abuser du pouvoir de sa soutane pour favoriser la candidature de ses protégés «ultramontains», qu'on se plaît à affubler du surnom de «castors».¹⁰⁵

Témoin de son temps et de son époque, l'abbé Kéroack n'était d'ailleurs que le pire exemple de «l'influence indue et de l'intimidation spirituelle» exercées par le haut et le bas clergé québécois dans le cheminement de la vie politique en général. Cette manière critiquable d'imposer son pouvoir temporel par le biais du crucifix, avait déjà fait l'objet d'une vive réplique de la part de Rome, en 1877. Pour vérifier le bien-fondé des nombreuses plaintes du public québécois et pour tenter de désamorcer le malaise, le pape Pie IX, en fin de règne, avait alors demandé à Mgr Conroy, son délégué apostolique canadien, de se rendre en secret au Québec et au Saguenay avec mission expresse de régler l'épineux problème des querelles qui séparaient les évêques canadiens et, notamment, celui du trop grand rôle joué par l'Église au sein du processus électoral démocratique. Mgr George Conroy, un Irlandais de naissance, était arrivé le 24 juillet 1877 au quai de Saint-Alexis, où il avait été accueilli en grand pompe. La base du litige reposait, notamment en ce qui nous

concerne, sur l'élection fédérale du 22 janvier 1876, dans le comté de Charlevoix ; une élection des plus controversées, où s'affrontaient les tenants d'une politique plus libérale (les «libéraux» d'alors) et les «ultramontains» (appuyés par l'Église) qui résistaient toujours au changement des mœurs électorales.¹⁰⁶

Il faut croire que l'émissaire de Rome - en dépit de son rapport apaisant - eut bien peu d'incidence sur la suite des événements et ne permit pas de corriger les mauvaises habitudes du clergé saguenéen. Lors de l'élection provinciale du comté Chicoutimi, le 22 décembre 1881, les prêtres du Saguenay se distinguèrent, hélas ! encore une fois, par leur façon de faire équivoque, leurs sermons politiques à l'emporte-pièce - souvenons-nous du mot d'ordre, «*l'enfer est rouge, le ciel est bleu*» - et leurs manoeuvres faussement moralisatrices réalisées dans le seul dessein d'influencer le processus électoral. Pendant cette journée fatidique du 22, terme d'une lutte épique qui divisa, encore une «sainte» fois, l'establishment et la petite société sagamienne, le «blitz» cléricale avait été d'une efficacité foudroyante et avait justement connu son paroxysme d'exaltation dans la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, fief incontesté du bouillant curé Kéroack qui appuyait, sans réserve et sans nuances, le Jeannois, Élie Saint-Hilaire.¹⁰⁷ Pourtant partisan «conservateur» inconditionnel, le chroniqueur Jean-Baptiste Petit témoigne en sourdine de son profond mépris face au comportement du curé Kéroack qui a empoigné ce jour-là, écrit-il, des électeurs par le collet pour les accompagner jusqu'aux urnes :¹⁰⁸

Jeudi, 22 décembre, 1881

*«Jour de votation à l'élection de
Horace Dumais et Élie Saint-Hilaire.*

La votation dure de neuf heures[du] matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi[...]. La figure nous allonge outre mesure. [Nous nous sommes] trompés dans nos calculs, surtout à Notre-Dame de Laterrière, à Saint-Alexis et[au] pôle de la Rivière-du-Moulin. Des scènes ignobles se passent à la Rivière-au-Sable, où le fameux curé de là, [l'abbé Kéroack], prend les électeurs au collet et les traîne voter au pôle pour Saint-Hilaire. »¹⁰⁹

Samedi, 24 décembre, 1881

«Triomphe de Saint-Hilaire. Les voitures partirent de chez l'avocat J.-A. Gagné[...] Saint-Hilaire a plutôt l'air[bien plus] d'un quêteux honteux de se trouver en[si] bel équipage, que d'un candidat vainqueur et triomphateur, très mal vêtu et mal foutu. Le nombre de gens[n'est] pas bien considérable. La moitié[sont] avec des pavillons bleus et l'autre moitié, mi-rouges et bleus. [Ils sont] trop lâches pour arborer leurs couleurs et[ont] trop peur de mécontenter les enragés des curés qui, comme des fous furieux, se sont lancés dans la lutte et le cabale par haine et vengeance personnelle contre Cimon, comme[les curés] Kéroack, Delage, Leclerc et Vallée, et par bêtise, comme[les curés] Girard, Belley et Pelletier de l'Anse-Saint-Jean.»¹¹⁰

Jeudi, 20 avril, 1882

«Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, [a rendu] son jugement dans la cause des curés Vallée,

Leclerc et Kéroack. [Il] donne raison aux plaignants qui avaient signé la requête et les curés [doivent] se rétracter. La plainte contre Kéroack a été retirée par sa rétractation et sur demande de Mgr.»¹¹¹

L'affaire, énorme et démesurée même pour l'époque et le contexte, n'en resta évidemment pas là ! Des plaintes furent portées contre les curés les plus fautifs - notamment les abbés Kéroack, Vallée et Leclerc - et une requête très ferme, signée par au moins une quarantaine de Chicoutimiens mécontents, fut même déposée directement au bureau de l'évêque de Chicoutimi qui n'eut d'autre choix que celui de rendre jugement en faveur des plaignants. Dans cette affaire très choquante, le curé de Jonquière avait été le premier prêtre du groupe à se rétracter et à s'excuser publiquement, pour désamorcer la bombe qu'il avait lui-même allumée et pour apaiser la hargne populaire qui risquait de rejaillir sur l'Église régionale dans son ensemble.¹¹²

En maître presque incontesté, le curé Hubert Kéroack maintiendra solidement sa fêrle sur sa paroisse et sur ses ouailles, jusqu'à son remplacement, en 1901. Même à la retraite, il réussira à s'imposer auprès de la communauté jusqu'à son départ définitif de Jonquière, en 1910, et sa présence dérangeante ne sera pas sans créer un certain malaise auprès de son successeur, l'abbé Jean-Sévérin Pelletier ; un peu avant de lui remettre les clefs du presbytère et de l'église, on est surpris de le retrouver à la tête de la buannerie Belley & Paradis.¹¹³

⁹⁰ L'abbé Hubert Kéroack est né à Notre-Dame de l'Islet, le 22 mai 1839, du mariage d'Emmanuel Kéroack, cultivateur, et de Marcelline Caron. Il fit son cours classique au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1855-1863) et compléta ses études théologiques au même endroit (1863-1866). Après son ordination à Saint-Charles de Bellechasse, le 30 septembre 1866, il devint successivement vicaire à Saint-Colomb de Sillery (octobre 1866 à novembre 1867), à Notre-Dame de Sainte-Foy (de décembre 1867 à janvier 1868) et à Saint-Joseph de Lévis où il fut alternativement vicaire, desservant et à nouveau vicaire (de février 1868 à juin 1872). En septembre 1872, il fut nommé procureur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et occupa cette fonction jusqu'à sa nomination comme curé de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière (de septembre 1874 à septembre 1901) et desservant de la paroisse Saint-Cyriac (de 1874 à 1884). En 1901, il se retira à Jonquière (jusqu'en 1910) et à Saint-Jean-Port-Joly (1910-1913), où il décéda le 27 février 1913. Sa dépouille repose toujours sous l'église de Saint-Jean-Port-Joly. Cf., A. Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, p. 68.

⁹¹ À ce propos, le lecteur pourra avantageusement consulter l'œuvre de R. Bouchard, *La vie quotidienne au temps des fondateurs, op. cit.*, les élections de 1881 et de 1882.

⁹² R. Larouche, *Centenaire de Jonquière 1847-1947, op. cit.*, p. 20.

⁹³ La «Grand-Ligne», ou «rang des Mathias», partait (au nord) du Saguenay, au milieu de la côte Saint-Jean-Eudes, et filait en ligne droite

(vers le sud) jusqu'au massif de la réserve faunique des Laurentides. Rendue au niveau de l'actuelle «Route 170», cette «Grand-Ligne» devenait subitement le «rang Saint-Anne». Sur le plan politique, ce chemin servait, en fait, de ligne de démarcation entre les cantons Chicoutimi et Jonquière, mais sur le plan religieux cette communauté était rattachée à la paroisse Saint-François-Xavier de Chicoutimi. À la jonction des deux rangs Saint-Mathias et Sainte-Anne, se situait, d'est en ouest, la «Petite Société».

⁹⁴ Nommé ainsi à cause du colon Mathias Tremblay. Ces deux communautés vivaient ainsi dans un espace contigu : «*Si je ne me trompe - disait Mgr Eugène Lapointe dans ses «Mémoires» -, il n'y avait alors qu'un chemin de Chicoutimi à la Rivière-au-Sable, ou plutôt deux : celui des Radin et celui de la Grand'Ligne et de la Petite Société. Nous suivîmes ce dernier. Longeant le Saguenay jusqu'à la Grand'Ligne ou Rang des Mathias, on arrivait au Rang de la Petite Société. Deux oncles et une tante mariée à Théodule Laberge, ainsi que plusieurs cousins de mon père ou de ma mère, les Belley, les Bergeron, formaient le groupe probablement le plus important des habitants du rang de la Petite Société. C'était le contingent de colons qui abattirent les premiers arbres de l'endroit*». C.f., E. Lapointe, *Mémoire de Mgr Eugène Lapointe*, in *Saguenayensia*, juillet-septembre 1987, p. 38.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Archives de l'Évêché de Chicoutimi, «Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 1875» série XVII, paroisse 21, cote 9, volume 1, pièce 6. «*Dans le même temps*

- dit-il -, 7 jeunes filles et une dizaine de jeunes gens sont partis pour les États-Unis avec l'intention d'en revenir dans deux ans ; 12 pères de familles sont absents pour l'été».

⁹⁷ R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., p. 115.

⁹⁸ Ibid., pp. 157-158.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Archives de l'Évêché de Chicoutimi, «Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 1875», op. cit.

¹⁰¹ R. Larouche, op. cit., p. 21.

¹⁰² L'église mesure 115 pieds sur 60 ; la sacristie, 40 pieds sur 32 ; et le presbytère, 50 pieds sur 35. Ces trois bâtisses sont en pierre.

¹⁰³ R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 319-321.

¹⁰⁴ *Le Canadien*, 30 décembre 1878.

¹⁰⁵ On nommait «castors» les membres et les adeptes d'un parti politique confessionnel catholique (les ultramontains) qui se proclamaient partisans des pouvoirs temporels et spirituels du pape. Leur programme politique, précise l'historienne Nadia Fahmy-Eid, se résumait donc en deux mots : «religion» et «patrie». L'action politique de ces «intégristes» avant la lettre, était motivée par leur volonté de restaurer l'autorité pontificale dans son intégrité et d'instaurer la suprématie de la société religieuse sur la société civile par le biais de la soumission totale de l'État à l'Église. Est-il utile de dire que, dans la foulée des grands événements qui marquent la décennie 1880 au Canada, ces «fous du pape» étaient souvent brûlés en effigie par les groupements anticléricaux qui n'avaient pas l'habitude de faire dans la

dentelle. La remarque exacerbée de Jean-Baptiste Petit, n'a donc rien d'étonnant dans cette chronique.

- Le parti des «castors», disait Chapleau, «comprend toutes les médiocrités ambitieuses qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous les désappointés et un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs pour mieux ruiner le grand parti conservateur. [...] Dans un pays où il y tant de catholiques sincères, il est facile de se faire des partisans au nom de la religion. » Cf., Cornell, Hamelin, Ouellet, Trudel, «Canada, unité et diversité», 1968, p. 383.

¹⁰⁶ Pour une version plus sympathique en faveur du comportement de l'Église, voir : Mgr Marius Paré, *L'Église au Diocèse de Chicoutimi*, 1987, t.I, p. 314-320.

¹⁰⁷ Élie Saint-Hilaire, cultivateur de Saint-Prime au Lac-Saint-Jean, se mesurait à l'arpenteur Pascal-Horace Dumais, d'Hébertville. Il était appuyé par quelques «rouges modérés», par la maison Price, le parti conservateur et le clergé.

¹⁰⁸ R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp 486-487.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 487-488

¹¹¹ Ibid.

¹¹² R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 516-517.

¹¹³ *Le Progrès du Saguenay*, 1er octobre 1896.

St-Basile Manulabo.
19 June 1896

NO. 305

Chevalier M. Simis. curé du Cap
St-Jean.

Monsieur le Curé.

J'ai demandé à quelque
temps à M. le Curé de l'Islet. l'original
du Mariage de Louis Kéroul. M. le Curé
Le Bre de Kéroul. avec M. le
M. le Curé des 1760. Mariage célébré
par le P. Simon Faurault. Il m'a
pu le trouver et il m'en a donné
un autre. avant qu'il n'en ait
été. M. le Curé de l'Islet. M. le Curé
de St-Jean. m'en a procuré un
ci tout de suite. mais il est tout
dans les des incendies de St-Jean.
Je n'ai pu le trouver dans les
papiers et je désirerais avoir
tout. Le plus je désirerais que
vous pussiez me copier sa signature
tel qu'elle apparaît sur le Registre
par rapport à l'orthographe du nom.

En France on signe Kéroul
le R peut se prendre pour un C
et le T pour un K. Cependant

Kerouartz se prononce Kéroack
en Breton. De plus je dois me
rappeler que le nom de la mère
de ce Kerouartz s'appelait Louise
Elizabeth de Menservillon.

Ce Kerouartz marié sur les
bords de la nouvelle France, se
pouvait appeler Breton, Traduction
littérale de LeBrie il
était fils de France par
Louis XV. il se maria avec une
jeune femme et put oblige de
faire bien son mariage de re-
vanche.

Avec 50 centimes de mon
père et d'adieu l'Étranger. sal
galien à

M. A. LeBrie de Kerouartz
ami de M. A. LeBrie de Kerouartz
Monsieur.

Pardonnez-moi la suite
de vos importunes lettres
de détails, et je demeure

avec respectueux sentiments
M. A. LeBrie de Kerouartz



Un autre Kirouac est parti, un jour, sur les traces de l'Ancêtre en Bretagne

Avant l'abbé Jules et son père, François Kirouac, en 1892 et Anselme Kérouac de Saint-Cyrille-de-Lessard en 1896, il y a eu un certain Al. Le Brice de Kérouartz, qui est lui aussi parti en France pour tenter de retracer notre ancêtre.

Ce Al. Le Brice de Kérouartz, écrit de Saint-Boniface le 19 juin 1886, au curé du Cap-Saint-Ignace, pour obtenir une copie de l'acte de mariage de notre Ancêtre. Notez aussi de quelle façon il écrit son nom. On voit, avec la découverte de ce texte, que la recherche sur notre Ancêtre n'est pas commencée récemment et que les références au nom de la famille du marquis de Kérouartz en Bretagne sont ancrées dans notre famille depuis longtemps. Fait intéressant, on voit que cette croyance à la parenté avec le marquis était aussi populaire ailleurs que dans la famille immédiate du Chevalier François Kirouac.

Voici donc, ce texte, retrouvé dans les archives de la fabrique du Cap-Saint-Ignace, et déposées aux Archives Nationales du Québec.

François Kirouac

Saint-Boniface, Manitoba
19 juin 1886

Au Rev. (-----) Sirois, Curé de Cap St-Ignace

Monsieur le curé,

J'ai demandé il y a quelque temps à M. le curé de L'Islet, l'extrait de mariage de Louis Hyacinthe Maurice Le Brice de Kérouartz (-----) Mademoiselle Bernier vers 1760 mariage célébré par le Père Simon Foucault. Il n'a pu le trouver et il m'avise que le mariage aurait pu avoir lieu dans votre paroisse. Le Rev. N. Kéroack, curé de St-Guillaume m'en a procuré un extrait déjà mais il est brûlé il y a 10 ans dans l'incendie de St-Hyacinthe. Je pars pour la France dans quelques jours et je désirerais que vous puissiez me copier sa signature tel qu'elle apparaît sur le registre par rapport à l'orthographe au verso. En France on signe Kérouartz, le R peut se prendre pour un C et le TZ pour un K. Cependant Kérouartz se prononce Kéroack en breton. De plus je crois me rappeler que le nom de la mère de ce Kérouartz s'appelait Louise Élisabeth de Menseuillac.

Ce Kérouartz naufragé sur les côtes de la Nouvelle-Écosse se faisait appeler Breton traduction littérale de Le Brice. Il était proscrit de France par Louis XV. Il se maria sous un faux nom et fut obligé de faire bénir son mariage de nouveau je crois.

J'inclus ? (50 cents) ? et je vous prie d'adresser l'extrait s'il y a lieu à

M.A. Le Brice de Kérouartz
(-----) de Alph Le Brice de Kérouartz
Montréal

Pardon monsieur le curé de vous importuner de tous ces détails et je demeure
Votre respectueux serviteur

Al. Le Brice de Kérouartz

Le Breton a-t-il encore une *identité*?

ON PEUT SE POSER LA QUESTION AUJOURD'HUI. COMBATTUE, PUIS RECONNUE, CETTE IDENTITÉ, MENACÉE PAR L'INTÉGRATION EUROPÉENNE, SEMBLE POURTANT Y PUISER SA FORCE : DANS UN TERRITOIRE PLUS LARGE, LES PARTICULARISMES RÉGIONAUX TROUVERONT LEUR PLACE PLUS FACILEMENT.

PAR MICHEL MOHRT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Pour un Breton du Finistère, né dans le premier quart de ce siècle, ayant passé toute son enfance et sa jeunesse dans son pays, l'identité bretonne ne faisait aucun doute. Elle tenait d'abord à la religion catholique dont la pratique était générale, les cérémonies et les fêtes suivies avec piété : la « première communion », les « pardons », les processions de la « Fête-Dieu », voire des fêtes aujourd'hui disparues comme les « Rogations ». Dans bien des villes, la municipalité radicale-socialiste prêtait la musique municipale pour rehausser de ses cuivres la beauté de la Fête-Dieu. Certes, il y avait, dans la « terre des prêtres » du Léon et du pays Bigouden, des politiciens farouchement « laïques », ennemis de l'emprise du clergé catholique sur les citoyens, mais leurs filles faisaient leurs études au couvent, ils s'étaient mariés religieusement et étaient enterrés à l'Église. Que reste-t-il de cette importance de la religion catholique en Bretagne ? Elle a, sans aucun doute, fortement diminué et les « pardons » sont devenus souvent, comme les « fest-noz », les manifestations d'un folklore destiné à enchanter le touriste estival.

Dans ma jeunesse, la langue bretonne, puissant facteur d'identité, était parlée couramment. Un notaire, un avoué devaient

ÉTENDARD CULTUREL

L'identité bretonne, combattue autrefois, reconnue aujourd'hui !

connaître la langue ou avoir, dans son étude, un premier clerc capable de comprendre les désirs et les explications d'un client s'exprimant mieux en breton qu'en français. A l'église, le prône se faisait en breton et les cantiques chantés en breton. Certes, à l'école, le breton était prohibé (l'époque où les « hussards de la République » punissaient méchamment l'élève s'exprimant dans la langue parlée chez ses parents, était révolue – mais c'était parce qu'ils avaient eu la victoire !).

DES COURS DE BRETON À L'UNIVERSITÉ

Dans les villes, le français régnait, mais il était souvent marqué par des tournures venues du celtique. Il y a du retard avec le train ») et les petits Bretons francisés, comme c'était mon cas, prononçaient volontiers des expressions bretonnes : *il y a peadra*, et s'entendaient dire, à la fin d'une soirée : *da*

kousket. La République française – la IV^e comme la V^e – a reconnu l'existence de la langue bretonne. Elle l'admet comme deuxième langue aux examens de l'enseignement secondaire ; des cours en breton sont faits à l'université et des collèges sont créés – à Brest notamment – où les matières sont étudiées en breton. Le pénible paradoxe que connaît aujourd'hui la Bretagne, c'est de voir sa langue naturelle enfin reconnue et enseignée, alors que ses habitants la parlent de moins en moins. Je n'entends plus aussi souvent, dans le village où se trouve ma maison, les syllabes fortement accentuées du breton d'Armorique, dans les conversations tenues dans les boutiques ou dans la rue. Comment pourrait-il en être autrement, alors que la radio déverse dans la France entière des émissions en français (il y en a

en breton: je serais curieux de savoir si elles sont abondamment suivies), que les Bretons ingurgitent les mêmes âneries, dites en mauvais français, à la télévision, comme partout ailleurs dans l'Hexagone!

DE MOINS EN MOINS L'OCCASION DE PARLER LE BRETON

Autre signe de l'identité bretonne, bien disparu lui aussi: la coiffe que portaient les paysannes et même des citadines, et que nous savions reconnaître: la *touken* du Trégorrois, différente de la coiffe de Saint-Pol-

peau à guides et, sur le ventre, une ceinture en tissu bleu et blanc.

Ayant de moins en moins d'occasion de parler sa langue, s'il en connaît encore quelques bribes, vêtu d'un jean et d'un blouson, comme tous les Européens, abruti par les inepties de la télévision, dont une bonne partie vient d'Amérique, pratiquant de moins en moins sa religion, le Breton a-t-il encore une identité? Je crois que oui et je fais appel, pour préciser celle-ci, aux catégories énoncées par Taine: la race, le milieu, le moment. Certes, il n'y a pas une

flux et au reflux des marées; subir les tempêtes des équinoxes; se lancer sur des barques jusqu'aux lieux de pêche, sans être profondément marqué par la mer? Les Bretons de l'Argoat¹, aujourd'hui, eux aussi connaissent la mer et l'appel du large, et les forêts de la Montagne noire contribuent à leur identité.

Enfin, cette identité bretonne, combattue autrefois, reconnue aujourd'hui, compromise par l'uniformisation de la vie européenne, c'est peut-être la création d'une Europe économique, politique, qui lui redonnera sa vigueur. La nation était une entité trop petite – surtout la nation française, centralisée à l'excès – pour tolérer les particularismes provinciaux. L'empire pourra les accepter et leur permettra, en

Armor et Argoat, c'est le "milieu" qui maintient le mieux l'identité bretonne



PARDONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Que reste-t-il de la présence de la religion catholique en Bretagne. Les pardons sont devenus souvent comme les Fest-noz, les manifestations d'un folklore destiné à enchanter le touriste estival.

de-Léon, de celle de Carhaix (que nous appelions un « camembert », posé en arrière de la tête) du « pain de sucre » des Bigoudens et de la coiffe noire de l'île de Sein. Les paysans du Léon, les « julots » de Saint-Thégonnec, eux aussi portaient le grand cha-

« race » bretonne et le fond celtique a été mêlé de nombreux apports – pas seulement en pays gallo. Je crois pourtant que la « celtitude » existe et a donné aux Bretons des caractères particuliers dans leurs rapports avec la vie et la mort, le réel et le légendaire. Mais c'est peut-être le « milieu » qui maintient le mieux l'identité des Bretons. Pour ceux de l'Armor¹, c'est de vivre en contact permanent avec la mer, la Manche ou l'océan Atlantique. Croit-on qu'un peuple puisse vivre en cette présence, soumis au

France comme ailleurs, dans le pays Basque, le pays Flamand, de refléurir. Le « régionalisme atlantique » dont a parlé le grand poète T.S. Eliot existe bien, de l'Irlande au Portugal en passant par le pays de Galles et la Cornouailles anglaise, la Bretagne armoricaine: c'est en le faisant vivre que les Bretons d'Armorique garderont ou retrouveront leur identité.

MICHEL MOHRT

de l'Académie française

1. Armor: le littoral; Argoat: l'intérieur.

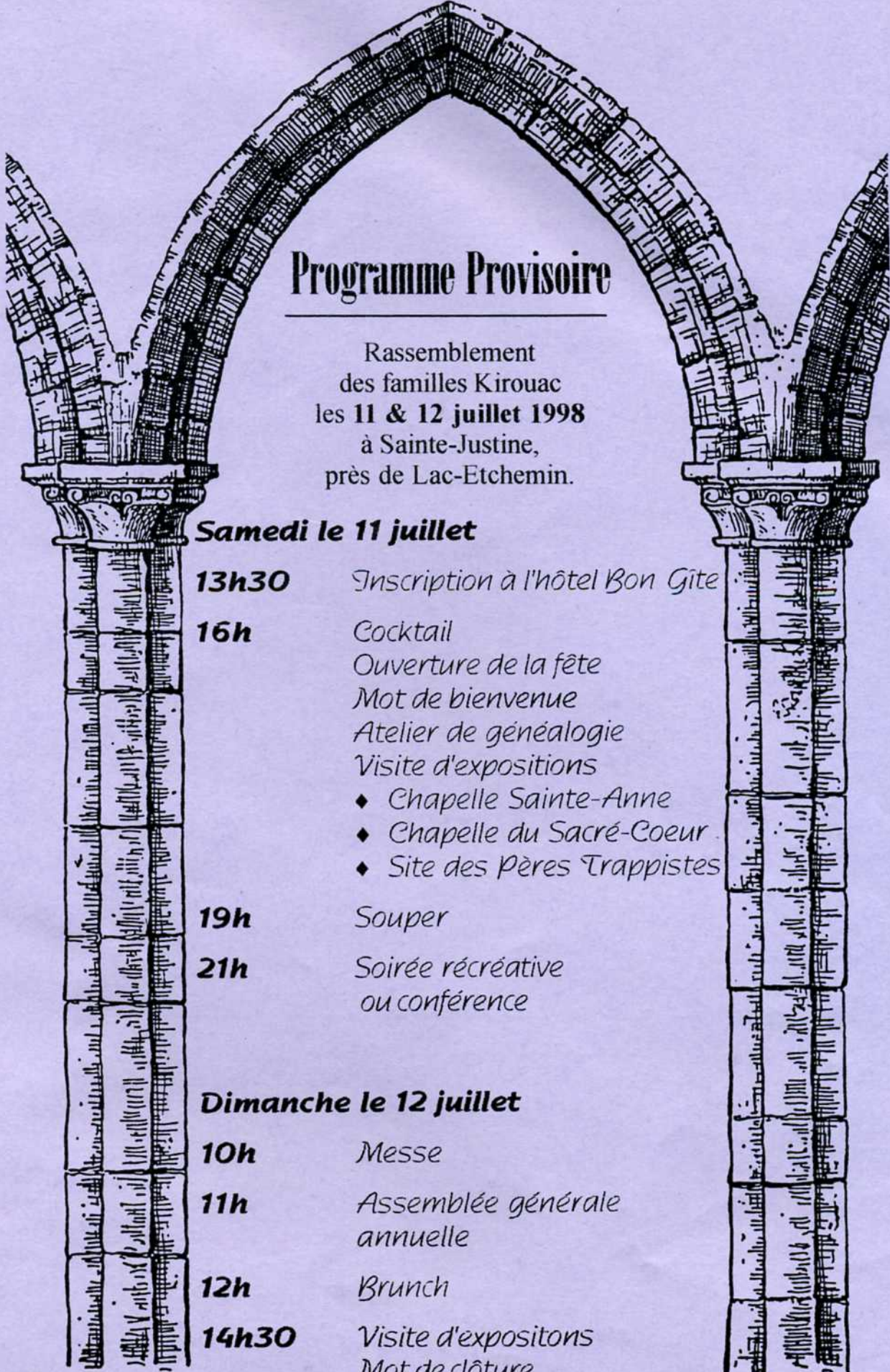
80 articles d'Historia sur la Bretagne, commandez-les sur
3615 Historia

Rassemblement annuel des Kirouac/Kerouac 1998

Il nous fait plaisir de vous annoncer, dès maintenant, que notre rassemblement annuel se tiendra les 11 et 12 juillet prochain dans la belle petite municipalité de Sainte-Justine, à quelques kilomètres de Lac Etchemin. En collaboration avec la Société du Patrimoine de la région, nous rendrons hommage à l'abbé Jules Adrien Kirouac (00655).

The annual gathering of the Kirouac/Kerouac for 1998

It's our pleasure to inform you that our annual gathering will be held on July the 11th and 12th. This activity will occur in a beautiful little vil-lage called Sainte-Justine, located only a few kilometers from Lac Etchemin. With the collaboration of the Heritage Foundation of Sainte-Justine, we will honour the priest Jules Adrien Kirouac (00655).



Programme Provisoire

Rassemblement
des familles Kirouac
les 11 & 12 juillet 1998
à Sainte-Justine,
près de Lac-Etchemin.

Samedi le 11 juillet

13h30 Inscription à l'hôtel Bon Gîte

16h Cocktail
Ouverture de la fête
Mot de bienvenue
Atelier de généalogie
Visite d'expositions

- ♦ Chapelle Sainte-Anne
- ♦ Chapelle du Sacré-Coeur
- ♦ Site des Pères Trappistes

19h Souper

21h Soirée récréative
ou conférence

Dimanche le 12 juillet

10h Messe

11h Assemblée générale
annuelle

12h Brunch

14h30 Visite d'expositions
Mot de clôture.